MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Patrick APPERT, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Alain GERBAUD, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/14 - **Objet : Demande d'adhésion volontaire de l'ATEC 87 au CDG 87**

Monsieur Bernard FOURNIAUD informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 9 Novembre 2012 du Centre Départemental de Gestion de la Haute Vienne faisant état d'une demande d'adhésion de l'Agence Technique Départementale de la Haute Vienne au CDG 87.

Conformément à la législation en vigueur, chaque commune membre du CDG 87 doit faire connaitre son droit à opposition dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier reçu le 9 Novembre 2012.

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/42 - Objet : Location immeuble Allée de la Porcelaine Société CESBRON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une demande en date du 19 novembre 2012 de la société CESBRON de louer une partie de l'immeuble situé Allée de la Porcelaine au plus tard six mois à partir de la dénonciation de leur bail actuel.

La société CESBRON est actuellement basée 50 rue Auguste Comte à LIMOGES.

Sa spécialité est le froid (Froid commercial, industriel spécial), le génie climatique, les équipements de fournils de boulangerie industrielle.

La société a donné son accord pour la signature d'un bail commercial (3, 6, 9 ans) avec un dépôt de garantie de deux mois, un loyer payable mensuellement et d'avance sur une base d'un prix annuel de 20 400 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord pour la signature d'un bail commercial (3, 6, 9 ans) avec la société CESBRON au plus tard six mois après la date de dénonciation de leur bail actuel sur la base d'un loyer de 20 400 € H.T. annuel et selon les conditions exposées ci-dessus ;

- De confier la rédaction du bail à la société ELITE IMMOBILIER qui l'enregistrera à ses frais ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;

- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/41 - Objet : Réalisation de l'extension des vestiaires du stade Pierre Lacore

Monsieur Gaston CHASSAIN, au nom de la Commission n°3, informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier d'extension des vestiaires du stade Pierre Lacore.

Il propose que le projet soit étudié dans le respect des objectifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur Gaston CHASSAIN propose, dans le cadre de ces travaux, de solliciter des subventions aux organismes susceptibles de nous accompagner dans la réalisation de ce projet.

Dans l'attente de ces subventions, il propose de poursuivre la méthodologie de l'équipe de Madame Véronique SCELLES, Architecte à Limoges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer le permis de construire ;
- de lancer un appel d'offres ouvert ;
- de désigner Madame Véronique SCELLES pour le montage du projet d'exécution et la direction des travaux ;
- d'assurer le financement de cette opération ;
- de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles de nous accompagner dans la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et les conventions avec les bureaux d'études et de contrôle ainsi qu'une police d'assurance « dommages ouvrages ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/40 - Objet : Entretien des bouches et poteaux d'incendie

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle l'obligation faite aux communes de vérification et d'entretien des moyens de lutte contre l'incendie.

Il précise que dans le cadre de l'élaboration du cahier de charges du contrat d'affermage du réseau eau potable, le Syndicat Vienne Briance Gorre a inclus ce type de prestation de manière à en rationaliser le coût.

Il appartient ensuite à chacune des communes membres de conclure ou pas une convention avec le fermier (la SAUR jusqu'en 2016) pour ce type d'entretien sur leur territoire.

Compte tenu de ces modalités, Monsieur Gaston CHASSAIN propose de confier à la SAUR l'entretien et le pesage des poteaux et bornes d'incendie (hydrants).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maintenance et d'entretien des hydrants sur le territoire de la commune ;
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Bernard FOURNIAUD

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/39 - Objet : Terrain SCI PARINET : signature nouveaux baux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la SCI PARINET est titulaire d'un bail emphytéotique pour une durée de 60 années à compter du 01/10/1980 sur la parcelle cadastrée AA 115 d'une surface de 2 630 m² contenant un immeuble.

Monsieur le Maire est saisi d'une demande de Monsieur BARANIAK représentant la SCI d'une location de cet ensemble en deux lots pour 2 sociétés (PARINET et M. COMBROUZE).

Monsieur le Maire fait part des différents échanges en rappelant la réglementation et la jurisprudence en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord pour la signature de deux baux commerciaux sur cette parcelle (3, 6, 9 années) une structure autre qu'une SCI ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier le loyer ;

Il est précisé que l'ensemble des frais seront à la charge des preneurs. (Délimitation parcelle et frais d'actes)

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/38 - Objet : Cession bail VION Robert

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rappelle aux membres du Conseil municipal que Monsieur Robert Julien VION est titulaire d'un bail sur la parcelle cadastrée AA 191 en date du 25 mai 1991, comprenant un terrain de 1 430 m² avec une portion d'immeuble.

La Commune est saisie d'une demande de cession à la société GRAVURE MODERNE du Centre de ce bail.

Le bail spécifie (Article 13) que « si le preneur cède ses droits, il devra préalablement obtenir l'accord du Conseil municipal de Feytiat, requérir la présence de celui-ci à l'acte de cession qui devra être passé en la forme authentique et lui faire délivrer une expédition de cet acte, sans frais pour elle.

Il obligera son cessionnaire à toutes les obligations du présent bail et restera avec lui garant solidaire de leur exécution.

Le preneur devra également remplir, vis-à-vis de ses créanciers inscrits, toutes les formalités prescrites par la loi sur les baux »

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rend compte de la procédure qui a permis d'arrêter un projet final de cession.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord à cette cession de bail ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/37 - **Objet : Modification du régime indemnitaire (Indemnité spécifique de service et prime de service et de rendement) au 1er décembre 2012**

Monsieur Bernard FOURNIAUD, Maire de la commune, rappelle que par délibération en date du :

- 03/12/2002, la commune de Feytiat a adopté le Régime Indemnitaire applicable à l'ensemble des agents au 1er janvier 2003,
- 17/03/2010, la commune de Feytiat a modifié le régime applicable au 17/12/2009 concernant la Prime de Service et de Rendement.

Suite aux décrets :
- N°2010-329 et 2010-330 du 22/03/2010 relatifs à la réforme de la catégorie B, qui supprime les cadres d'emplois de techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux,

- N° 2010-1357 du 09/11/2010 portant création du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Monsieur Bernard FOURNIAUD propose de mettre en conformité les délibérations ci-dessus avec ces nouveaux textes selon les tableaux ci-dessous :

Indemnité Spécifique de Service

Grades	Coefficient maximum par grade	Coefficient retenu pour la Commune de Feytiat
Technicien principal 1ère classe	16	12
Technicien principal 2ème classe	16	12
Technicien	8	6

Prime de Service et de Rendement

Grades	Taux annuels de base en euros
Technicien principal 1ère classe	1400
Technicien principal 2ème classe	1289
Technicien	986

L'autorité territoriale détermine par arrêté individuel les montants et la périodicité des versements.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification du Régime Indemnitaire selon les propositions ci-dessus exposées,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/36 - **Objet : Autorisation de paiement section d'investissement avant vote du BP 2013**

Monsieur Gaston CHASSAIN indique au Conseil municipal que, dans l'attente du vote du budget primitif 2013, le Maire n'est autorisé à engager et à régler sur la section d'investissement que :

- les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- pour les autres dépenses d'investissement, il est limité aux « restes à réaliser ».

Toutefois, il indique au Conseil que selon les articles 15 à 22 de la loi du 5 janvier 1988, portant amélioration de la décentralisation, le Maire peut être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater des dépenses sur la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite du compte 16, et des opérations d'ordre d'investissement.

Section d'investissement :

Budget 2012 + décisions modificatives	**5 909 798 €**
- Comptes 16	**- 770 000 €**
- Opérations d'ordre :	**- 380 000 €**
Total crédits ouverts à prendre en compte	**4 759 798 €**

1) Il est possible d'affecter le quart de cette somme aux autorisations spéciales avant le vote du budget 2013, soit un montant maximum de **1 189 950 €**

2) Monsieur CHASSAIN propose au conseil de l'autoriser à utiliser une partie de ces crédits suivant le détail ci-dessous :

Compte	Montant
202– documents urbanisme	5 000 €
2031 - Frais d'études	20 000 €
2033- Frais d'insertion	5 000 €
2051 - Logiciels	10 000 €
2118 - achats terrains	50 000 €
2121- Plantations arbres	20 000 €
2128 - Agencements et installations	30 000 €
2135 - installations générales	60 000 €
2182 - Matériel de transport	210 000 €
2183 - Matériel informatique	10 000 €
2184 - Mobilier	5 000 €
2188 - Autres immobilisations	20 000 €
2312 - Immobilisations en cours terrains	30 000 €
2313 - Travaux en cours constructions	500 000 €
2315 - Travaux en cours installations techniques	214 950 €
TOTAL	**1 189 950 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/35 - Objet : DM 2 budget général

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget général pour l'année 2012.

Cette décision est consécutive au réaménagement des crédits entre les comptes des sections de fonctionnement et d'investissement et n'a aucune incidence sur les résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le détail de la décision modificative est donné en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions de la décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

16 novembre 2012
14:26:59

87065 Code INSEE	COMMUNE DE FEYTIAT Commune	DM 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Autorisation spéciale

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour
Date de convocation :

L'an , le , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Présents :

Objet :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 63512--020 : Taxes foncières	10 000,00 €	
D 6355--020 : Taxes & impôts sur véhicules	1 000,00 €	
D 6574--025 : Subv. fonct. person. droit privé	-12 100,00 €	
D 678--020 : Autres charges exception.	1 100,00 €	
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT		
D 202-URBANISME-820 : Urbanisme divers	1 000,00 €	
D 2031-EVERTS-823 : Espaces Verts - Fleurissement	8 500,00 €	
D 2051-TIC-020 : Technologies informatiques comm	8 500,00 €	
D 2088-URBANISME-820 : Urbanisme divers	2 000,00 €	
D 2118-URBANISME-820 : Urbanisme divers	-20 000,00 €	
D 21318-FIN-020 : FINANCIER	5 000,00 €	
D 2151-FIN-020 : FINANCIER	2 000,00 €	
R 2031-FIN-020 : FINANCIER		6 500.00 €
R 2033-FIN-020 : FINANCIER		500.00 €
Total	**7 000,00 €**	**7 000,00 €**

Certifié exacte par , Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

A , le .

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/34 - Objet : Adhésion de la commune au Centre Régional du Livre en Limousin

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre Régional du Livre en Limousin (CRLL) a pour principales missions de :

* accompagner la mise en œuvre des politiques et actions publiques dans le domaine du livre et de la lecture ;
* soutenir l'économie du livre et ses acteurs ;

* mutualiser les savoirs et savoir-faire entre les différents professionnels de la chaîne du livre ;
* participer à l'aménagement culturel du territoire et valoriser les initiatives locales.

Il participe ainsi grandement au festival *Coquelicontes.*

La participation des collectivités au CRLL est importante, à la fois financièrement, mais aussi pour assurer une meilleure connaissance des services que peut rendre le CRLL et témoigner de leur intérêt pour la lecture publique dans toutes ses évolutions.

En conséquence, Monsieur Gaston CHASSAIN est favorable à l'adhésion de la commune de FEYTIAT au CRLL, pour **une cotisation annuelle de 46€.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et donne au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/33 - Objet : Remises gracieuses de pénalités pour retard de paiement

Monsieur Gaston CHASSAIN fait part au conseil municipal de demandes émanant de la Trésorerie Principale Limoges Banlieue, pour des remises gracieuses de pénalités de retard de taxe d'urbanisme dues par :

M. REGO Luis pour 49€
M. LEMOINE Benjamin pour 28€
Mme et M. FARGEOT pour 45€,
Soit un total de 122€

En effet, si c'est le comptable qui peut accorder des délais de paiement, la remise gracieuse des pénalités de retard sur le règlement des taxes d'urbanisme est de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante de la collectivité au profit de laquelle sont perçues les taxes (article L251 A du Livre des Procédures Fiscales).

La Trésorerie de Limoges Banlieue a émis un avis favorable aux demandes des redevables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à ces personnes, au vu de leur bonne foi, la remise gracieuse de leurs pénalités de retard, pour un montant global de 122€.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/32 - **Objet : Admission de titres en non valeur**

Monsieur Gaston CHASSAIN fait part au conseil municipal d'une demande d'admission de titres en non valeur, établie par la Trésorerie Principale de Limoges Banlieue, pour un montant de **94,04 €**.

Cette somme concerne des factures impayées de restauration scolaire de Madame TOULISSE Sandra, pour lesquelles toutes les diligences et poursuites règlementaires se sont révélées infructueuses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non valeur de la somme ci-dessus énoncée.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE EYTIAT (Haute-Vienne)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/31 - **Objet : Autorisation du prélèvement pour le paiement des factures communales**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que les factures émises par la commune pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs dont le SLAM, la musique et la danse, peuvent être payées par :

* chèque

* espèces

* carte bancaire par internet

Mais pas par prélèvement, ce dernier n'ayant pas été autorisé par la commune.

Or, ce moyen de paiement est largement utilisé par les usagers d'autres services comme l'électricité ou le téléphone. L'enquête réalisée par TNS/SOFRES à l'initiative de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, afin de sonder les attentes des familles pour le paiement des activités scolaires et périscolaires, plébiscite clairement le prélèvement comme moyen de paiement favori des usagers.

Par ailleurs, ce procédé assure une régularité des paiements pour la collectivité, à un coût très modique, ainsi qu'une facilité d'utilisation pour tous les partenaires.

L'acceptation du prélèvement à l'usager est de la compétence de la commune (contrat entre le redevable débiteur et la collectivité).

Coût du prélèvement : frais bancaires à la charge de la commune :

*0.061€HT par prélèvement ; **ces frais seront supprimés à compter du 01/09/2013.**

*0.381€HT par rejet (remis habituellement à la charge du redevable).

Pour les raisons évoquées précédemment, Monsieur Gaston CHASSAIN est favorable à l'autorisation du prélèvement comme moyen de paiement des factures émises par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et donne au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire
Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/30 - **Objet : classe de découverte Cadouin**

Monsieur Bernard FOURNIAUD fait part au conseil municipal de la demande de subvention concernant le projet de classe de découverte à CADOUIN en Dordogne, pour les enfants fréquentant les classes de CE1 à l'école élémentaire Ferdinand Buisson (50 enfants de prévus). Il est financé par les familles, le département de la Haute Vienne et une participation de la commune de Feytiat à hauteur de **63 €** par enfant participant au séjour.

La participation communale sera versée à l'Amicale Ferdinand Buisson chargée de l'organisation du séjour (sur présentation d'une liste de présence arrêtée par les enseignants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne au Maire toutes les autorisations nécessaires afin de verser cette subvention

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/29 - **Objet : Classe de découverte MESCHERS**

Monsieur Bernard FOURNIAUD fait part au conseil municipal de la demande de subvention concernant l'organisation des classes de découverte de MESCHERS, du 8 au 12 avril 2013, pour les enfants fréquentant 3 classes de CM2, et du 13 au 17 mai 2013 pour 2 classes de CE2 de l'école élémentaire Ferdinand Buisson (136 enfants prévus au total).

La commune fait son affaire du recrutement et de la rémunération de **deux** animateurs BAFA complémentaires, nécessaires pour encadrer le séjour, soit **346 € brut par animateur, congés payés inclus**. Une participation de **120.00 €** sera versée à l'association USCEP par enfant participant au séjour (sur présentation d'une liste de présence arrêtée par les enseignants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et donne au Maire toutes les autorisations nécessaires afin de verser ces subventions.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/28 - Objet : Accueil de Loisirs - Projet "éveil aux saveurs du terroir" signature convention

Monsieur Bernard FOURNIAUD présente le projet « éveil aux saveurs du terroir » organisé par le CRCLSH 87 (Centre de Ressources des Accueil de Loisirs de la Haute Vienne) auquel l'Accueil de Loisirs souhaite participer durant l'année scolaire 2012-2013 (du 12 décembre 2012 au 03 avril 2013).

Ce projet permettra à une quinzaine d'enfants de l'Accueil de Loisirs de Feytiat de bénéficier de 6 interventions d'une durée de 1h30 animées par des professionnels autour des thèmes de l'alimentation, du goût et de l'environnement.

Afin de permettre le déroulement de ce projet, il convient de procéder à la signature d'une convention avec le CRCLSH 87 ayant pour but de définir les conditions matérielles et financières aux termes desquelles le projet « éveil aux saveurs du terroir » se déroulera.

Monsieur Bernard FOURNIAUD indique que le montant forfaitaire de la prestation demandé par le CRCLSH à la Commune de Feytiat pour sa participation au projet est fixé à 370 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard FOURNIAUD, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord aux propositions de Monsieur Bernard FOURNIAUD ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CRCLSH 87 ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Catherine GOUDOUD

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/27 - Objet : Relais Assistantes Maternelles : Convention spectacle Noël Badabul 2012

Madame Catherine Goudoud rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des activités du relais assistantes maternelles, il est programmé, salle Pierre Louis le 10 décembre 2012, un spectacle, par l'association BADABUL représentée par Anne Marie Gal, appelé « Le jardin de Mme Alice ».

Ce spectacle sera présenté pour un coût total de 450 euros TTC.

Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'une convention.

Mme Goudoud présente cette convention annexée à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de la convention, après avoir entendu l'exposé de Mme Catherine Goudoud, le conseil municipal décide :

- De donner son accord aux propositions de Mme Goudoud
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Badabul
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/26 - **Objet : Séjour ski en Andorre - signature convention année 2013**

Madame Catherine GOUDOUD rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Feytiat, en partenariat avec l'AROEVEN de Limoges, le CCAS et la Commune de Rochechouart organise deux séjours de ski en Andorre (du 17/02/2013 au 23/02/2013 pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans et du 24/02/2013 au 02/03/2013 pour les enfants âgés de 8 à 11 ans).

Le ski alpin accompagné par un encadrement adapté, proposé pour tous les niveaux représente l'activité dominante des séjours.

Il convient de procéder à la signature d'une convention avec l'AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) qui définit les modalités de mise en œuvre des prestations techniques et financières au titre de l'année 2013.

Madame Catherine GOUDOUD indique que la somme de 620 euros par enfant demandée par le prestataire AROEVEN se répartie de la manière suivante :

- 380 euros de participation des familles plus l'adhésion de 10 euros à l'AROEVEN ;
- 1800 euros de participation du CCAS pour l'ensemble du séjour ;
- La différence à la charge de la Commune de Feytiat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine GOUDOUD, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de Madame Catherine GOUDOUD ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'AROEVEN ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Association Régionale des Œuvres Educatives
et de Vacances de l'Education Nationale

13 rue François Chénieux
87000 Limoges
tel : 05.55.11.40.05

courriel : aroeven.limoges@ac-limoges.fr
site : http://www.aroeven.ac-limoges.fr

VILLE de FEYTIAT
Dynamisme et Art de Vivre

CONVENTION
séjours ski en Andorre
du 17 au 23 février et du 24 février au 2 mars 2013.

ENTRE :

L'ASSOCIATION REGIONALE DES OEUVRES EDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE - AROEVEN - DE L'ACADEMIE DE LIMOGES,
domiciliée 13 rue François Chénieux 87000 Limoges,
représentée par Monsieur Jean Christophe Alary, Secrétaire Général de la dite association,
d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE FEYTIAT (HAUTE - VIENNE),
représentée par Monsieur FOURNIAUD, le Maire, d'autre part, dûment autorisé par délibération en date du 29 novembre 2012.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

L'AROEVEN organise, en tant que prestataire de service, un séjour ski en Andorre, à la demande de la commune de Feytiat (87), selon les conditions prévues aux articles ci dessous.

Article 2 : PERIODE et TRANCHES D'ÂGES

Les séjours se dérouleront :
- du dimanche 17 février 2013 (départ de Feytiat vers 6h30) au samedi 23 février 2013 (retour à Feytiat vers 6h), soit 6 jours en Andorre, pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans
- du dimanche 24 février 2013 (départ de Feytiat vers 6h30) au samedi 2 mars 2013 (retour à Feytiat vers 6h), soit 6 jours en Andorre, pour les jeunes âgés de 8 à 11 ans.

Article 3 : EFFECTIF

L'effectif total des deux séjours est fixé à 25 jeunes au minimum.

Article 4 : HEBERGEMENT et RESTAURATION

Le groupe sera accueilli en gestion hôtelière avec pension complète
- chambre double, triple ou quadruple,
- petit déjeuner et dîner à l'hôtel,
- déjeuner au restaurant d'altitude (ou pique-nique selon conditions climatiques)

Article 5 : PRESTATIONS

- l'encadrement quotidien (Directeur BAFD et animateurs diplômés BAFA)
- hébergement en hôtel (chambre double, triple ou quadruple) en demi - pension
- déjeuner à la station (sur les pistes et au restaurant d'altitude)
- forfait remontées mécaniques 5 jours
- location matériel 5 jours
- 2 heures quotidiennes de ski avec les moniteurs de la station

Article 6 : AUTRES PRESTATIONS

- Transport : transport en autocar grand tourisme, assuré par la société DESPLANCHES, Limoges - Andorre (aller et retour) et navettes quotidiennes sur place (transfert hôtel - pistes),
- l'assurance des séjours,
- la déclaration du séjour auprès des services compétents.

Article 7 : PRESTATION NON ASSUREE

- l'assurance éventuelle "annulation"

Article 8 : CONDITIONS FINANCIERES

- Le tarif incluant l'ensemble des prestations des articles 5 et 6 est de 620 € par personne + 10 € d'adhésion à l'association (qui conditionne l'assurance) selon les modalités précisées à l'article 9.

Article 9 : MODALITES DE REGLEMENT

Les règlements sont à effectuer à l'AROEVEN de Limoges sur le principe de :

- un montant forfaitaire par personne, soit 380 € + 10 € d'adhésion à l'association, réglés par la famille à l'AROEVEN (sommes encaissées immédiatement par l'association sauf accords préalables), et au plus tard 21 jours avant le départ,
- un montant forfaitaire de 1800 € versé par le CCAS de Feytiat, sur présentation d'une facture délivrée par l'AROEVEN,
- un montant variable selon l'effectif, sur la base forfaitaire de 240 € par jeune inscrit, correspondant au solde, assuré par la commune de Feytiat, déduction faite de la participation du CCAS, sur présentation d'une facture globale établie en date du 25 février 2013.

ARTICLE 10 : ANNULATION

Quel qu'en soit le motif, les retenues, par personne, s'organisent selon le barème suivant :

- jusqu'à 21 jours avant le départ, il sera retenu 50 €,
- entre 20 et 7 jours avant le départ, il sera retenu 50% du prix du séjour,
- moins de 7 jours avant le départ, il sera retenu 80% du prix du séjour,
- en cas d'absence le jour du départ, il sera retenu 100% du prix du séjour.

Fait à Feytiat, le

Le Secrétaire Général de l'Aroéven

Aroéven
academie Limoges
accueil: 5 allée A. Leroux Limoges
courrier: 13 rue Ch[illegible]
87031 Limoges Cedex
tél: 05 55 11 40 05
email: aroeven.limoges@ac-limoges.fr

Jean Christophe Alary

Bon pour accord, le 30/11/2012

Signature :

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/25 - **Objet : SIAEP VIENNE BRIANCE GORRE : examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2011**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi ATR de 1992, les décrets n° 89-3 du 3 janvier 1989 et n° 95-635 du 6 mai 1995 font obligation aux Maires des communes de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne le service de l'eau géré par le Syndicat Intercommunal Vienne-Briance-Gorre, Monsieur Gaston CHASSAIN présente le rapport annuel pour l'année 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN, après avoir pris connaissance de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la transmission du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau ;

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Bernard FOURNIAUD

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE EYBIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VIENNE BRIANCE GORRE

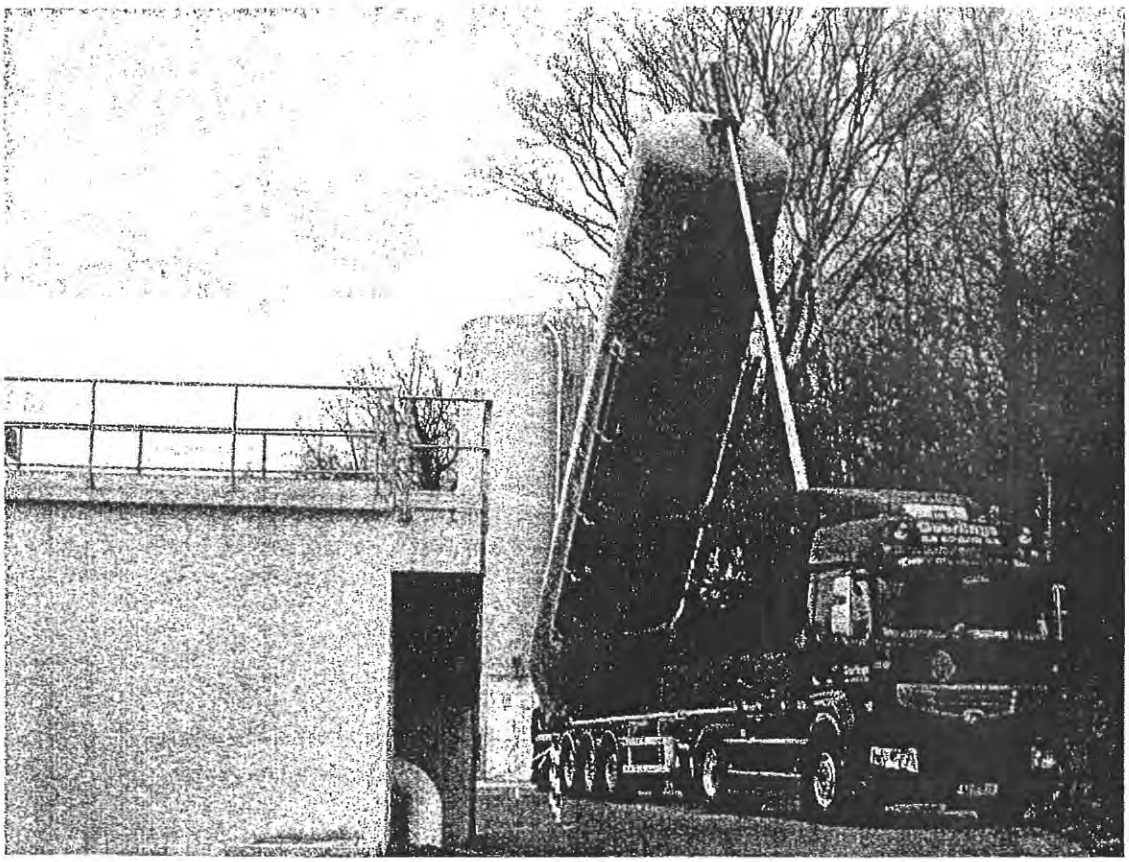

Livraison du Charbon Actif en Poudre à la station de traitement de PANAZOL - LANAUD.

RAPPORT ANNUEL DU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (LOIRE BRETAGNE)

« Année 2011 »

37, rt - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VIENNE BRIANCE GORRE

oooooooo

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

oooooooo

EXERCICE DE CONSOMMATION 2011

oooooooo

Assemblée Générale - Samedi 30 juin 2012

oooooooo

Monsieur le Président rappelle les obligations qui découlent de l'application du décret n° 95.635 du 6 mai 1995 et des lois, décrets et circulaires subséquents, ce qui se traduit pour le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable** VIENNE BRIANCE GORRE au titre de **l'année de consommation 2011** par la diffusion des informations suivantes :

A - GENERALITES :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE** est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (**E.P.C.I.**), à Vocation Unique (**S.I.V.U.**), non doté d'une fiscalité propre.

Il est issu de la **fusion** des anciens syndicats primaires **VIENNE BRIANCE** (S.I.V.U.) et **VIENNE GORRE** (S.I.V.O.M.), ce dernier ayant transféré la compétence de sa vocation Eau Potable au nouveau Syndicat **VIENNE BRIANCE GORRE** qui a été **créé** par arrêté préfectoral en date du **24 janvier 1979** et comptait **45 communes** au **31 décembre 2011**, couvrant une superficie de **1 140 km²** et un **bassin de population** d'environ **86 500 habitants**.

La **gestion technique** du patrimoine syndical a été confiée par **convention de délégation du service public** par voie de **contrat d'affermage** à la société **S.A.U.R.** depuis le **1er janvier 2005** pour une **durée de 12 ans**. En application de l'alinéa 4 de l'article 39 de la convention de délégation du service public de l'eau potable et après négociations avec le délégataire, un **avenant n° 1** concernant la baisse de la rémunération fermière a été adopté par le comité syndical en date du **15 décembre 2009** (délibération visée en Préfecture de la Haute VIENNE le **30 novembre 2011)** avec une date d'**entrée en vigueur** fixée au **1er janvier 2010**. Au terme d'une année d'observation, un **avenant n° 2** de redressement de la part fermière a été conclu en date du **19 novembre 2011**, (délibération visée en Préfecture de la Haute VIENNE le **30 novembre 2011)** avec une date d'**entrée en vigueur** fixée au **1er janvier 2012**.

oooooooo

B - INDICATEURS TECHNIQUES : LA RESSOURCE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX POINTS DE PRELEVEMENT :

1° - Production à partir d'eaux de surface (stations de traitement) :

a) PANAZOL : Prise d'eau brute en rivière **VIENNE** au lieu-dit « **De LANAUD** ». Capacité nominale de production : 600 m^3/h **(12 000 m^3/jour)**. La filière de traitement existante fera l'objet, à partir de la mi-2012 d'une mise à niveau portant sur l'évolution de certains paramètres et l'obligation d'en résoudre la dangerosité.

b) SOLIGNAC : Prise d'eau dans la **BRIANCE** au lieu-dit « **Pont du VIGEN** ». Capacité nominale de production: 250 m^3/h **(5 000 m^3/jour)**.

c) JUMILHAC le GRAND : Prise d'eau dans le ruisseau de **PONTROY**, affluent de l'ISLE, au lieu-dit « **Les CROZES** ». Capacité nominale de production : 75 m^3/h **(1 500 m^3/jour)**.

Nota : Une interconnexion de secours avec le réseau public d'eau potable de la **Ville de LIMOGES** *(Station de traitement de La BASTIDE)* au lieu-dit « **Chez FAGOIS** », à proximité des réservoirs d'**ISLE** permet l'importation ponctuelle de **3 000 m^3/jour**.

Cette interconnexion est par ailleurs utilisée depuis le mois de juin 2002 pour exporter éventuellement de l'eau potable vers le secteur hospitalier de la **Ville de LIMOGES**.

oooooooo

2° - Production à partir d'eaux souterraines (captages en tranchées ou puits) :

Au cours de l'année 2011, **10 points de production** d'eaux souterraines, représentant **12 captages ou puits**, étaient en service et se répartissaient comme suit :

COMMUNES	APPELLATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION	Débit moyen	OBSERVATIONS	D. U. P. ou (Avis de l' Hydro géologue)
COGNAC la FORET	Puits de La FORET	0,539 l/s	Neutralisation et désinfection en place pour l'ensemble des captages (Abandon en 2012)	27/09/1982
	Puits de BOIS de PROFAS	0,792 l/s		28/03/1980
	Puits des RIVAILLES - MAISON NEUVE *(ROUSSIS - Les RACHES)*	0,234 l/s		28/03/1980
	Puits de ROUSSIS - OUEST (3 u.) *(Les LANDES)*	0,596 l/s		08/03/1976
La ROCHE l'ABEILLE	Puits de PUY GUICHARD *(La VERGNADE)*	1,061 l/s	Abandon en 2012	(27/01/1982)
Les CARS	Puits de La FORET *(Le BREUIL)*	0,030 l/s	Abandon en 2012	02/06/1981
ORADOUR sur GLANE	Puits de MALABAUX *(Le RENTIER)*	3,882 l/s	Neutralisation, filtration et désinfection en place pour l'ensemble des captages	(01/09/1975)
	Captages de La MAILLERIE - CHEZ GAUDIE -	1,945 l/s		(01/11/1971)
Saint LAURENT sur GORRE	Puits de CHEZ FLATAGNE *(Vieux BATIS)*	0,891l/s	Abandon en 2012	(01/11/1991)
	Captages des RIVAUX *(Le COLOMBIER)*	1,270 l/s	Abandon en 2012	

oooooooo

Le volume global d'eau potable injecté dans le réseau de distribution à partir des captages de sources ou de puits s'est élevé en 2011 à **197 020 mètres cubes**. La production globale journalière des captages a été de **540 m³** (Débit fictif continu sur 16 heures : **9,375 l/s**).

Parmi ces captages et comme indiqué dans la colonne « OBSERVATIONS », certains ont été mis aux normes européennes de qualité, notamment pour ce qui concerne l'équilibre calco carbonique, par neutralisation des eaux, filtration et désinfection simple au chlore ou double aux rayons ultra violets et au chlore ; d'autres ont été purement et simplement abandonnés ou le seront prochainement.

En 2011, les captages ou puits ont produit respectivement :

Commune	Point de production	Volumes produits
COGNAC la FORET	La FORET	**11 339 m³** *(0,539 l/s)*
	ROUSSIS Ouest	**16 651 m³** *(0,792 l/s)*
La ROCHE L'ABEILLE	PUY GUICHARD - La VERGNADE	**22 315 m³** *(1,061 l/s)*
Les CARS	La FORET	**628 m³** *(0,030 l/s)*
ORADOUR sur GLANE	MALABAUX	**81 609 m³** *(3,882 l/s)*
	La MAILLERIE et Chez GAUDIE	**40 898 m³** *(1,945 l/s)*
Saint LAURENT sur GORRE	Chez FLATAGNE	**18 740 m³** *(0,891 l/s)*
	Les RIVAUX	**26 705 m³** *(1,270 l/s)*

En 2011, les importations du **SYTEPOL** au droit des réservoirs des **COUSSADES**, de **Puy PORCHER** et de la **Barre de VEYRAC** ont représenté **360 747 m³**.

Notas :

- Une partie de la population du Syndicat est desservie à partir de réseaux publics de communes ou de Syndicats Intercommunaux limitrophes : **LIMOGES** et ses concessions, **LADIGNAC le LONG, MEUZAC, CHATEAU CHERVIX, Saint JUNIEN, VICQ sur BREUILH, S.I.A.E.P.** de **NEXON, S.I.A.E.P.** des **ALLOIS et S.I.A.E.P.** de **VAYRES - TARDOIRE.**

- La quasi totalité des captages de sources a fait l'objet d'une étude environnementale et de rapports d'hydrogéologues agréés chargés de déterminer les nouveaux périmètres de protection et les aménagements fonciers à réaliser. Il est à noter que ces ressources disparaîtront à partir de 2012 par substitution au profit de raccordements au SYTEPOL et que, de ce fait, aucune suite n'a été donnée en matière d'investissement, dans l'attente de la substitution de la ressource à partir du SYTEPOL.

ooooo

4° - Population desservie :

- Population globale du Syndicat : **85 250** habitants.
- Population desservie au 31/12/2011 : **85 100** habitants.

ooooo

5° - Nombre de branchements et d'abonnés :

Nombre total de branchements au 31/12/2011 : **41 648** unités (SAUR)
Nombre total d'usagers au 31/12/2011 : **43 748** unités (Equivalents - logements VBG + Export)

Dont :
a) Abonnés domestiques : **42 781** unités (Equiv. - logements V.B.G. y c. H.L.M.).
b) Communaux : **762** unités

b) Agricoles : **102** unités
c) Industriels : **96** unités
d) Exportation : **7** unités

Nombre de compteurs renouvelés en 2011 : **1 372** unités (3,29 % du parc) *(1 339 unités en 2010).*

6° - Répartition par catégorie d'usager :

Communes / Catégorie d'usagers	Agricoles	Communaux	Domestiques	Industriels	TOTAUX
AIXE sur VIENNE		40	2 876	7	2 923
BEYNAC	2	5	271		278
BOISSEUIL		17	1 201	4	1 222
BOSMIE L'AIGUILLE	1	13	1 051	3	1 068
BURGNAC		7	356		363
BUSSIERE GALANT	1	20	869		890
CHAILLAC sur VIENNE	2	12	535	2	551
CHALUS	2	26	1 089	3	1 120
COGNAC La Forêt	1	12	679		692
CONDAT sur VIENNE	3	29	2 118	6	2 156
COUSSAC BONNEVAL		16	802		818
FEYTIAT	3	60	2 779	13	2 855
FLAVIGNAC	2	17	567		586
GLANDON	1	10	385		396
GORRE	1	10	229		240
ISLE	1	45	3 388	12	3 446
JOURGNAC		7	458		465
La ROCHE L'ABEILLE	5	8	316		329
LAVIGNAC	2	3	80		85
Les CARS		15	320	2	337
Le VIGEN	4	10	989	1	1 004
MEILHAC	1	4	225		230
ORADOUR sur GLANE	1	22	1 190	2	1 215
PAGEAS	3	6	312		321
PANAZOL	5	57	4 517	5	4 584
PIERRE BUFFIERE		17	651	1	669
ROYERES	3	11	420		434
SOLIGNAC	2	20	713		735
Saint AUVENT	6	7	604	1	618
Saint BRICE sur VIENNE		7	630	1	638
Saint CYR	1	12	404		417
Sainte MARIE de VAUX		2	114	1	117
Saint GENEST sur ROSELLE	8	11	230		249
Saint HILAIRE BONNEVAL	3	9	380		392
Saint Jean LIGOURE	6	10	220		236
Saint JUST Le MARTEL		20	996	3	1 019
Saint LAURENT sur GORRE	5	24	807	4	840
Saint MARTIN de JUSSAC		5	263	1	269
Saint MARTIN Le Vieux	1	6	403		410
Saint PRIEST LIGOURE	5	10	343		358
Saint PRIEST sous AIXE	4	9	810		823
Saint VICTURNIEN	2	13	875	2	892
Saint YRIEIX La Perche	13	68	4 130	17	4 228
Saint YRIEIX sous AIXE		6	218	1	225
VERNEUIL sur VIENNE	2	24	1 968	4	1 998
Ventes en gros (Export)					7
Totaux :	**102**	**762**	**42 781**	**96**	**43 748**

ooooo

7° - Volumes produits et facturés :

a) Données globales de la production pour l'année 2011 :

Volumes produits ou importés, mis en distribution :

- Stations de traitement et SYTEPOL : 4 764 692 m³ (C.R. Technique 2011 S.A.U.R.) (90,78 %)
- Eaux souterraines : 197 020 m³ (C.R. Technique 2011 S.A.U.R.) (3,75 %)
- Importations : 287 261 m³ (C.R. Technique 2011 S.A.U.R.) (5,47 %)

Soit un volume total de : 5 248 973 m³

Les volumes mensuels mis en distribution à partir des installations du Syndicat :

Mois / Années	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Janvier	477 146	539 715	468 844	504 968	482 630	- 4,42 %
Février	409 254	396 320	474 398	381 419	434 869	14,01 %
Mars	373 758	389 190	380 364	550 304	456 247	-17,09 %
Avril	422 086	504 373	419 897	433 120	395 706	- 8,64 %
Mai	444 249	419 095	513 063	441 928	502 858	13,79 %
Juin	428 384	468 606	410 179	424 347	427 527	0,75 %
Juillet	523 066	482 951	500 486	441 835	459 805	4,07 %
Août	395 383	432 589	478 530	482 850	518 961	7,48 %
Septembre	374 647	475 006	421 341	401 093	323 529	-19,34 %
Octobre	466 779	434 131	440 550	422 133	475 019	12,53 %
Novembre	440 479	369 889	452 036	453 826	408 507	- 9,99 %
Décembre	375 078	478 536	397 475	402 231	363 315	- 9,68 %
TOTAUX :	5 130 309	5 390 401	5 357 163	5 340 054	5 248 973	- 1,71 %

ooooo

Les pointes mensuelles de production de chaque station de traitement ont été les suivantes :

- Station de PANAZOL : **313 770 m³** (mai 2011).
- Station de SOLIGNAC : **176 081 m³** (mai 2011).
- Station des CROZES : **38 897 m³** (mars 2011).

ooooo

Les pointes journalières de production des stations de traitement ont été les suivantes :

- Station de PANAZOL : **12 250 m³** (26 août 2011).
- Station de SOLIGNAC : **6 348 m³** (7 avril 2011).
- Station des CROZES : **1 459 m³** (22 août 2011).

ooooo

b) Distribution aux abonnés du Syndicat en 2011 : (Par catégorie d'usagers)

- Domestiques : **3 729 396 m³** (Pavillons, collectifs publics et privés) (84,42 %)
- Non domestiques : **191 042 m³** (Communaux) (4,32 %)
- Non domestiques : **444 075 m³** (Industriels) (10,05 %)
- Exportations : **53 650 m³** (1,21 %)

Soit un total de : 4 418 163 m³ *(4 366 410 m³ en 2010).*

ooooo

c) Volume délivré aux collectivités extérieures : **84 849 m³**, dont **31 199 m³** non facturés (Echange avec Saint JUNIEN au réservoir **des VIGNES**, commune de CHAILLAC sur VIENNE).

ooooo

d) Importations non facturées : **31 199 m³** (Echange avec Saint JUNIEN).

Il est à noter qu'en 2011 :

*a) Les Ets. **MADRANGE**, à FEYTIAT, ont consommé **215 843 m³** d'eau potable (**818 m³ / jour** sur 264 jours) contre 229 721 m³ en 2010 (870 m³ / jour)*

*b) La laiterie des **FAYES**, à ISLE a consommé **127 925 m³** d'eau potable (**485 m³ / jour** sur 264 jours) contre 121 938 m³ en 2010 (462 m³ / jour).*

De ce fait, il ressort pour 2011, une **consommation moyenne annuelle** par abonné domestique de *3 729 396 m³ / 43 009 usagers V.B.G.* = **86,712 m³**, contre **86,145 m³** en 2010, ce qui représente une **augmentation** de la consommation **par abonné** de **0,66 %** entre les deux exercices. Le **ratio habitants / compteur** était de **1,98** en 2011.

7° - 1 : Abonnés et volumes facturés : Evolution entre 2010 et 2011 :

Le nombre de compteurs actifs d'usagers (Equivalent - logements) est passé de *43 386 en 2010* à **43 748** en **2011** (Parties fixes syndicales), ce qui représente un apport de **362 nouveaux usagers** entre les deux exercices, soit une **augmentation du parc** des abonnés de **0,83 %**.

Evolution du nombre d'usagers
(Période 2006 - 2011)

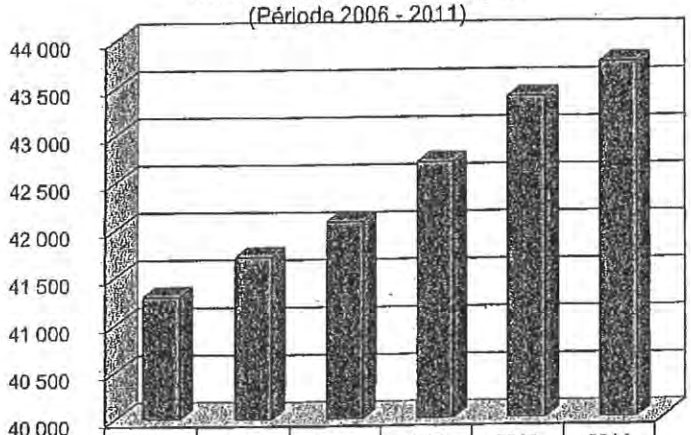

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Equivalents abonnés	41 291	41 703	42 074	42 700	43 386	43 748

Le volume d'eau potable facturé entre 2010 et 2011, hors ventes en gros et dégrèvements partiels déduits a **augmenté** de **44 321 m³** pour passer de *4 320 192 m³ en 2010* à **4 364 513 m³** en **2011 (+ 1,03 %)**.

ooooo

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **LANAUD**

Gestionnaire du réseau : SIAEP VIENNE-BRIANCE-GORRE

Exploitant du réseau : SAUR

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : STATION DE LANAUD

Agence Régionale de Santé Limousin

LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agence Régionale de Santé du Limousin en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- *La teneur en fluor des eaux distribuées en Haute-Vienne étant inférieure à 0,5 mg/l, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).*
- *Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.*
- *Ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations. En effet la corrosion de ces canalisations peut se traduire dans l'eau, après seulement quelques heures de stagnation, par des concentrations excessives en métaux comme le fer (rouille, eau colorée...), le cuivre (mauvais goût, taches bleues sur les sanitaires...) ou le plomb (risque de saturnisme...). Employez cette eau pour des usages tels que vaisselle, douche... Vous pourrez ensuite utiliser l'eau qui n'a pas stagné pour tout usage alimentaire et si vous le souhaitez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.*

...Quelle qualité en 2011 ?

Qualité bactériologique

Conformité aux limites de qualité (un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)		Conformité aux références de qualité (le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)	
Nombre de contrôles :	69	Nombre de contrôles :	69
% de conformité :	91 %	% de conformité :	80 %

Qualité physico-chimique

Dureté		pH	
Une eau dure est une eau calcaire		Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)	
Cette eau est peu calcaire			
Nombre de mesures :	12	Nombre de mesures :	69
Valeur moyenne :	8.7 °F	Valeur minimale atteinte :	7.5
		% de conformité :	100 %

Nitrates (maximum autorisé 50 mg/l)		Conductivité (Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau très peu minéralisée)	
Nombre de mesures :	12	Nombre de mesures :	69
Valeur moyenne :	5 mg/l	Valeur minimale atteinte :	193 µS/cm
Valeur maximale atteinte :	7 mg/l	% de conformité :	90 %
% de conformité :	100 %		

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0.1 µg/l)

Nombre de prélèvements :	4	Nombre de mesures :	312
Valeur maximale atteinte :	0 µg/l	Nombre de mesures non conformes :	0

COT

(maximum autorisé 2 µg/l)

Nombre de prélèvements :	13	Nombre de mesures non conformes :	4
Valeur maximale atteinte :	2.6 µg/l	Valeur moyenne :	1.9 µg/l

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique à améliorer par un renforcement du système de désinfection (mise en place de postes de chloration complémentaire en différents points du réseau de distribution).

Qualité physico-chimique conforme à l'exception de dépassements réguliers en carbone organique total et en turbidité (les travaux d'amélioration de la filière de traitement de la station de Lanaud devraient améliorer la qualité de l'eau distribuée).

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SAUR

Tel. 05 87 23 10 01

Ce document a été rédigé par l'Agence Régionale de Santé du Limousin - Délégation Territoriale de la Haute-Vienne en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

C - INDICATEURS FINANCIERS:

1° - PRINCIPES et MODALITES de TARIFICATION du SERVICE PUBLIC de l'EAU POTABLE :

a) Parties fixes :

- 1 - Part syndicale :

Tarif unique pour l'ensemble des branchements d'usagers domestiques, agricoles, industriels et communaux (Par logement pour les immeubles).

- 2 - Part fermière :

Tarif unique selon la catégorie d'usagers en distinguant les pavillons individuels *(a)* et les habitations collectives *(b)*.

a) Pour le pavillonnaire *(a)*, la partie fixe intègre le coût d'entretien du branchement, de location, d'entretien et de renouvellement du compteur individuel jusqu'au diamètre 40 mm, ainsi que les relevés de consommation, la facturation et la gestion des encaissements.

b) En immeubles collectifs *(b)* privés ou publics et chez les usagers dont le diamètre du compteur est supérieur à 40 mm, la partie fixe visée au a) est réduite du coût de location, d'entretien et de renouvellement du compteur individuel. Une exception : le cas ou le syndic d'immeuble a confié à S.A.U.R. la facturation individuelle directe de la consommation d'eau potable, qui est majorée du coût de location, d'entretien et de renouvellement du compteur, en fonction de son diamètre (Au-delà de 40 mm).

b) Consommation proportionnelle :

- 1 - Surtaxe syndicale :

Tarif unique pour l'ensemble des usagers du service public : Pavillons individuels, loisirs, agriculture, résidences secondaires, appartements en immeubles collectifs privés ou publics, branchements communaux et exportations, etc...).

- 2 - Part fermière :

Tarif dégressif appliqué à chaque compteur d'usager (Privé, public et exportation), selon les tranches de consommation annuelle suivantes :

- 1 à 5 000 m^3
- 5 001 à 50 000 m^3
- 50 001 à 100 000 m^3
- Au-delà de 100 000 m^3

oooooooo

2° - MODALITES d'EVOLUTION (V.B.G.) et de REVISION (SAUR) de la TARIFICATION :

- a - Surtaxe syndicale :

Fixation des tarifs en Assemblée Générale sur proposition de Monsieur le Président en septembre de l'année N - 1 (Ex : 2010), pour application à la facturation de l'année N (2011), suite au débat sur les orientations budgétaires et à l'analyse de la situation financière qui a lieu au cours du premier trimestre de l'année N-1 (2010), avant le vote du Budget Primitif et dans le bimestre précédant le vote de ce dernier.

- b - Part fermière :

Evolution des composants « PARTIES FIXES et CONSOMMATION PROPORTIONNELLE » selon l'application de la formule de variation contractuelle suivante :

$$K = 0{,}15 + 0{,}41 \frac{(S\ Ch)}{(So\ Cho)} + 0{,}07 \frac{(ELBT)}{(ELBTo)} + 0{,}29 \times \frac{(FSD2)}{(FSD2o)} + 0{,}08 \frac{(TP10a)}{(TP10ao)}$$

Dans cette formule, les paramètres ont pour définitions :

S Ch — Indice élémentaire de salaires dans les Industries du Bâtiment et des Travaux Publics, base 100 en octobre 1979, pour la Région LIMOUSIN, multiplié par le coefficient des charges salariales dans les Travaux Publics en Province.

So Cho — Valeur de l'indice ci-dessus en vigueur au 1er novembre 2009.

ELBT — Indice de l'électricité distribuée en basse tension (CVS base 100 au 1er juin 2000) - Code INSEE 40-10.02.

ELBTo — Valeur de l'indice ci-dessus en vigueur au 1er novembre 2009.

FSD2 — Indice des Frais et Services Divers 2, base 100 juillet 2004.

FSD2o — Valeur de l'indice ci-dessus en vigueur au 1er novembre 2009.

TP10a — Index "Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux" (Base 100 janvier 2004).

TP10ao — Valeur de l'indice ci-dessus en vigueur au 1er novembre 2009.

oooooooo

3° - MODALITES d'EVOLUTION des PRIX des TRAVAUX NEUFS CONTRACTUALISES :

Evolution des composants du « **Bordereau des prix des travaux neufs** » selon l'application de la formule de variation contractuelle suivante :

$$Pn = Po \times K1$$

Dans laquelle :

Pn — Représente les prix révisés.
Po — Représente les prix de base des travaux neufs.
K1 — Est le coefficient de révision déterminé selon la formule suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,85 \frac{(TP10a)}{(TP10ao)}$$

Dans laquelle TP10a représente l'index « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau ave fournitures de tuyaux » base 100 janvier 2004.

TP10ao : Valeur connue au 1er décembre 2004.

Pour le calcul de Pn, la valeur de TP10a sera celle connue au 1er janvier de l'année considérée ouvrant droit révision des prix.

oooooooo

4° : ELEMENTS RELATIFS au PRIX du METRE CUBE d'EAU FACTURE en 2011 et 2012 :

a) **Les données tarifaires générales pour 2011 :**

DESIGNATION DES PRODUITS	QUANTITES	PRIX UNITAIRES APPLICABLES EN 2011
Parties fixes : - Part Syndicat V.B.G. : - Part SAUR :		18,80 € 19,23 €
Consommation proportionnelle : - Part Syndicat V.B.G. : - Part SAUR :	1 m³ à l'infini : 1 m³ à 5 000 m³ : 5 001 m³ à 50 000 m³ : 50 001 m³ à 100 000 m³ : Au-delà de 100 000 m³ :	0,5270 € 0,7363 € 0,6340 € 0,5318 € 0,4295 €
Redevances : a) Lutte contre la pollution : - Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE : Avant 2008 - Agence de l'Eau ADOUR GARONNE : Avant 2008 - Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE : Après 2008 - Agence de l'Eau ADOUR GARONNE : Après 2008 b) Préservation de la ressource : - Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE : - Agence de l'Eau ADOUR GARONNE :	1 m³ à l'infini : 1 m³ à l'infini : 1 m³ à l'infini : 1 m³ à l'infini : 1 m³ à l'infini : 1 m³ à l'infini :	0,2400 € 0,2550 € 0,1920 € 0,2040 € 0,0480 € 0,0480 €
T.V.A. :		5,50 % sur tous les produits

b) **Les données tarifaires générales pour 2012 :**

DESIGNATION DES PRODUITS	QUANTITES	PRIX UNITAIRES APPLICABLES EN 2012
Parties fixes : - *Part Syndicat V.B.G. :* - *Part SAUR :*		*17,80 €* *20,00 €*
Consommation proportionnelle : - *Part Syndicat V.B.G. :* - *Part SAUR :*	*1 m³ à l'infini :* *1 m³ à 100 000 m³ :* *100 001 m³ à 200 000 m³ :* *Au-delà de 200 000 m³ :*	*0,4700 €* *0,7800 €* *0,6900 €* *0,6000 €*
Redevances : *c) Lutte contre la pollution :* *- Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE :* *- Agence de l'Eau ADOUR GARONNE :* *d) Préservation de la ressource :* *- Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE :* *- Agence de l'Eau ADOUR GARONNE :*	*1 m³ à l'infini :* *1 m³ à l'infini :* *1 m³ à l'infini :* *1 m³ à l'infini :*	*0,2500 €* *0,2930 €* *0,0443 €* *0,0443 €*
T.V.A. :		*5,50 % sur tous les produits*

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VIENNE BRIANCE GORRE

Prix de l'eau potable : Années 2010 à 2012

Communes du ressort de l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE assujetties à la redevance de LUTTE contre la Pollution.

PRODUITS / ANNEES	2010	2011	2012	% 2012 / 2011
1° Parties fixes :				
a) S.A.U.R.	18,80 €	19,23 €	20,00 €	+ 4,00 %
b) Syndicat	18,80 €	18,80 €	17,80 €	- 5,32 %
TOTAUX :	37,60 €	38,03 €	37,80 €	- 0, 61 %
2° Consommation proportionnelle :				
c) Part S.A.U.R. (1 à 100 000 m³)	0,7200 €	0,7363 €	0,7800 €	+ 5,93 %
d) Surtaxe syndicale	0,5270 €	0,5270 €	0,4700 €	- 10,82 %
TOTAUX :	1,2470 €	1,2633 €	1,2500 €	- 1,05 %
3° Redevances :				
e) Lutte contre la pollution	0,2300 €	0,2400 €	0,2500 €	+ 4,17 %
f) Préservation de la ressource	0,0438 €	0,0480 €	0,0443 €	- 7,71 %
TOTAUX :	0,2738 €	0,2880 €	0,2943 €	+ 2,87 %
4° Taxes :				
g) T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits				
Montant toutes taxes et redevances comprises de la facture annuelle pour une consommation de 120 m³, partie fixe comprise	232,21 €	236,52 €	235,39 €	- 0,0048 %
Prix du mètre cube T. T. R. C.	1,9351 €	1,9710 €	1,9616 €	

5° - EVOLUTION du PRIX du METRE CUBE d'EAU POTABLE par COMMUNE

{Base INSEE : Partie fixe + 120 M³ d'eau potable facturés}
(Tableau comparatif 2011 - 2012, toutes taxes et redevances comprises)

CODE POSTAL	COMMUNES	DATE d' ADHESION	*PRIX DU M³ D'EAU POTABLE en 2011*	PRIX DU M³ D'EAU POTABLE en 2012	OBSERVATIONS
87700	AIXE sur VIENNE	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87700	BEYNAC	25/04/1961	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87220	BOISSEUIL	04/01/1961	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87110	BOSMIE l'AIGUILLE	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87800	BURGNAC	25/04/1961	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87230	BUSSIERE GALANT	17/10/1990	*1,9868 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G. (2)
87230	Les CARS	02/08/1990	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87200	CHAILLAC sur VIENNE	24/01/1979	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87230	CHALUS	07/12/1992	*1,9868 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G. (2)
87310	COGNAC la FORET	24/01/1979	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87920	CONDAT sur VIENNE	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87500	COUSSAC BONNEVAL	22/01/1985	*1,9868 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G. (2)
87220	FEYTIAT	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87230	FLAVIGNAC	17/01/1992	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B. (1)
87500	GLANDON	02/08/1988	*1,9868 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G. (2)
87310	GORRE	24/01/1979	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87170	ISLE	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87800	JOURGNAC	04/01/1961	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87230	LAVIGNAC	27/09/1976	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87800	MEILHAC	31/08/1966	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87520	ORADOUR sur GLANE	07/12/1992	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87230	PAGEAS	15/05/1991	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87350	PANAZOL	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87260	PIERRE BUFFIERE	01/01/1997	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87800	LA ROCHE l'ABEILLE	21/04/1982	*1,9120 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G (2)
87400	ROYERES	02/08/1988	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87310	Saint AUVENT	24/01/1979	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87200	Saint BRICE sur VIENNE	24/01/1979	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87310	Saint CYR	24/01/1979	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87260	Saint GENEST sur ROSELLE	15/05/1991	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87260	Saint HILAIRE BONNEVAL	19/04/1990	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87260	Saint JEAN LIGOURE	21/04/1982	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87590	Saint JUST LE MARTEL	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87310	Saint LAURENT sur GORRE	24/01/1979	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87200	Saint MARTIN de JUSSAC	24/01/1979	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87700	Saint MARTIN le VIEUX	14/05/1965	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87800	Saint PRIEST LIGOURE	21/04/1982	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87700	Saint PRIEST sous AIXE	25/04/1961	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87420	Saint VICTURNIEN	24/01/1979	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87500	Saint YRIEIX la PERCHE	02/08/1988	*1,9868 €*	2,0069 €	L.C.P. - A. G. (2)
87700	Saint YRIEIX sous AIXE	25/04/1961	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87420	Sainte MARIE de VAUX	24/01/1979	*1,9203 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87110	SOLIGNAC	12/02/1965	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87430	VERNEUIL sur VIENNE	03/12/1956	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)
87110	Le VIGEN	31/03/1960	*1,9710 €*	1,9616 €	L.C.P. - L. B (1)

L'évolution du prix du mètre cube d'eau potable entre 2011 et 2012 s'établit comme suit :

(1) Communes du ressort de **LOIRE - BRETAGNE : - 0,0048 %** ***(39 communes)***
(2) Communes du ressort d'**ADOUR - GARONNE : + 1,0101 %** ***(6 communes)***

C'est à partir de 2012 que toutes les communes du ressort de chaque Agence de l'Eau se voient appliquer le même niveau de redevances, soit le plein tarif.

oooooooo

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/24 - **Objet : Examen du compte-rendu annuel de concession GRDF année 2011**

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du contrat de concession signé en 2001 avec GRDF, il appartient à la collectivité d'examiner chaque année le compte rendu d'activité de concession.

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD présente celui concernant l'année 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2011 d'activité de GRDF ;

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Jean-Jacques MORLAY

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

MAIRIE DE PEYRAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Le compte rendu complet est consultable aux Services Techniques

Focus sur l'année 2011

complété des données répondants aux obligations du décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011

Accordons nos projets

FEYTIAT

Les faits marquants

La sécurité des réseaux demeure une préoccupation quotidienne et la priorité absolue pour GrDF.

Dans ce domaine, les actions menées ces dernières années ont été reconduites pour 2011.

Trois réunion ont été organisées avec les élus et leurs services techniques afin de les sensibiliser aux travaux à proximité des ouvrages gaz.

Par ailleurs, la Procédure Gaz Renforcée a été portée sur le département conjointement avec le SDIS et les pompiers.

Afin d'améliorer la desserte en gaz naturel de la Ville de Limoges, des travaux de renforcement d'arrivée du gaz ont été réalisés par la pose d'une canalisation d'une longueur de 760 mètres en forage dirigé sous la Vienne.

Les contacts utiles

LE DEPANNAGE 24H/24 - 7 jours/7

Une odeur de gaz, un manque de gaz ...

Contactez ce numéro unique qui figure sur les factures éditées par les fournisseurs et sur le site de GrDF www.grdf.fr

N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

L'ACCUEIL GAZ NATUREL RACCORDEMENT ET CONSEILS

L'Accueil Gaz Naturel Raccordement Conseils, conseille et accompagne les clients dans la réalisation de leurs projets de raccordement au réseau de gaz naturel. Ceci sur l'ensemble de la région Auvergne Centre Limousin. Il est également chargé de promouvoir les usages du gaz naturel.

N°Cristal 09 69 36 35 34

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILIEGIE

Au quotidien, votre interlocuteur assure l'interface entre les institutions territoriales et les métiers du distributeur GrDF : développement, exploitation des réseaux, ingénierie :

M. Jean-Jacques MORLAY

☎ 05 55 44 20 82 jean-jacques.morlay@erdf-grdf.fr

87065

L'activité du distributeur GrDF sur votre commune

LA SECURITE DU RESEAU

	2011	2010
Nombre total d'appels	45	26
dont appels pour fuite ou odeur de gaz	15	7
Nombre total d'incidents	17	12
dont incidents causés par travaux de tiers	5	-

LA SURVEILLANCE DU RESEAU

Les équipes de GrDF surveillent périodiquement l'étanchéité des réseaux de distribution de gaz naturel concédés. Conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000, le réseau Moyenne Pression (MP) est surveillé a minima tous les 4 ans et le réseau Basse Pression (BP) tous les ans. Cette surveillance est effectuée en priorité au moyen d'un Véhicule de Surveillance des Réseaux (VSR).

Ainsi, 87 kms de réseau ont été visités en 2011 sur le territoire de la concession.

LES DONNEES CLIENTELE 2011

Tarifs	Nombre de points de livraison	Quantités de gaz consommées (MWh)
T1	63	311
T2	1 326	25 732
T3	14	ICS
T4	2	ICS
TP	-	-

	2011*
Nombre total de clients	1 405
Quantités totales consommées (MWh)	ICS
Recettes d'acheminement (€)	443 853,95

*T1 (inférieur à 6000 kWh/an), T2 (6000 à 300 000 kWh/an), T3 (300 000 kWh à 5 GWh), T4-TP (supérieur à 5 GWh)

ICS : Information Commercialement Sensible non communicable. En application du décret 2004-183 du 18 février 2004 et de l'article L111-77 du code de l'énergie

LE CONTRAT DE CONCESSION « COMMUNAL »

La distribution publique de gaz naturel est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 19 février 2001 pour une durée de 30 ans.

VOTRE PATRIMOINE

Inventaire des longueurs de réseaux concédés par pression

	Moyenne Pression		Basse Pression		Totaux	
Années	2010	2011	2010	2011	2010	2011
En mètres	58 509	59 973	-	-	58 509	59 973

INJECTION DE GAZ BIOMETHANE

Il n'y a pas d'injection de gaz Biométhane dans le réseau exploité sur la commune.

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/23 - Objet : Examen du rapport annuel 2011 d'exploitation du service de l'éclairage public

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au contrat en cours avec la société CITELUM concernant le service de l'éclairage public, il convient que le Conseil Municipal examine chaque année le rapport d'exploitation.

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD présente ce rapport annuel pour l'année 2011.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la transmission du rapport annuel 2011 d'exploitation du service de l'éclairage public ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Jean-Jacques MORLAY

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

COMMUNE DE FEYTIAT

87220

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

DE LA MAINTENANCE

DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

DU 01 AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

Feytiat le 12 novembre 2012

13, rue Jean Mermoz
P.A. Le Ponteix - 87220 FEYTIAT
Tél. 05 55 06 03 10 - Fax 05 55 31 00 21

CITELUM

MAINTENANCE PREVENTIVE, CURATIVE ET NETTOYAGE DES FOYERS LUMINEUX

VERIFICATION DES ARMOIRES DE COMMANDE

ϖϖϖϖϖϖϖ

MAINTENANCE PREVENTIVE

- Périodicité : Une intervention par année – janvier - février 2012

MAINTENANCE CURATIVE

DATES DE REALISATION DES INTERVENTIONS

Du 1er avril 2011	Avril – Semaine 14
Au 30 septembre 2011	Mai – Semaines 18, 19, 20, 21
	Juin – Semaines 22, 23, 24
	Juillet – Semaine 27
	Août – Semaines 32, 33, 34, 35
	Septembre – Semaine 36, 39
Du 1er octobre 2011	Octobre – Semaines 40, 41,44
Au 31 Mars 2012	Novembre – Semaines 44, 45, 46, 47, 48
	Décembre -- Semaines 49, 52
	Janvier – Semaines 02, 03
	Février – Semaines 06, 08
	Mars – Semaines 10, 11, 12, 13

ETAT DES POSTES ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE **FEYTIAT** Date de Mise à Jour: 22/08/2012

NOMS DES POSTES	DIVERSES SOURCES LUMINEUSES																			
	SHP						FLUO		MIXTE		PROJECTEURS					COMMANDE				
	70 W	100 W	125 W	150 W	250 W	400 W	125 W	250 W	160 W	100 W	150 W	200 W	Iod. métal 400W	HPIT 2000 W	QUARTZ 2000 W	AVEC ARM.	CELL. DIREC.	Cellule Radiolite Relais75112	NOMBRE DE FOYERS	PUISSANCE W
LA GRANGE		9														1		C	9	900
PUY MAROT	1	6	9													1		C	16	1795
PRESSAC 1		3														1		C	3	300
PRESSAC 2	2	6														1		R	8	740
BAMBOURNET	5															1		C	5	350
PLEIN BOIS		54														1		R	54	5400
PUY ANDREAU		36														1		C	36	3600
LAC MAROT		40														1		C	40	4000
BRUNERIE		6														1		R	6	600
LES CHABANNES		4														1		C	4	400
GUERAUDIER		7															1	C	7	700
CROUZEIX		20														1		R	20	2000
PETIT CROUZEIX		25		2												1		R	27	2800
MOULIN CHATENET		6		1												1		C	7	750
ARDENNES	1	3															1	C	4	370
MAS GAUTHIER NORD	5	4														1		R	9	750
MAS GAUTHIER	7	37														1		R	44	4190
CROIX DE FER		9														1		R	9	900
LANDE MAS GAUTHIER		68			1											1		C	69	7050
LANDE CHAZEAU	1	19														1		C	20	1970
Ave des VANNIERS																1		R		
MOISSAC		24		7	11	4							1			1		C	47	7800
GRAND BOIS	6	30											1			1		R	37	3420
MOISSAGUET		31		1												1		R	32	3250
TOTAUX	28	447	9	11	12	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	22	2		513	54035

ETAT DES POSTES ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE FEYTIAT

Date de Mise à Jour: 22/08/2012

NOMS DES POSTES	DIVERSES SOURCES LUMINEUSES																			
	SHP						FLUO		MIXTE		PROJECTEURS					COMMANDE				
	70 W	100 W	125 W	150 W	250 W	400 W	125 W	250 W	160 W	100 W	150 W	200 W	Iod. métal 400W	HPIT 2000 W	QUARTZ 2000 W	AVEC ARM.	CELL. DIREC.	Cellule Redialite Relais 75112	NOMBRE DE FOYERS	PUISSANCE W
MONTAUBAN		12		3												1		C	15	1650
FONTAINE ST MARTIAL	7	5			15	1										1		C	28	5140
PARC DE LA VALOINE				31												1		C	31	4650
LAUGERIE				15	24											1		C	39	8250
EDF PONTEIX	14	1		1												1		R175	16	1230
PONTEIX		7		14	4											1		C	25	3800
RUE MERMOZ		11		28	13											1		C	52	8550
ROUTE DE FEYTIAT	7	2		6												1		C	15	1590
PLAISANCE	5			4	20								1			1		R	30	5950
PLAISANCE MALINVAUD																1		R		
PLAISANCE ECHANGEUR		7		27	30					4	6					1		R	74	13550
COTEAUX D'AUZETTE				17	11											1		R	28	5300
CREZIN	2	25			26								2			1		R	55	9140
LA PLAGNE	2	18		1			5									1		C	26	2715
MOULIN DE LA VERGNE	5	4														1		C	9	750
BASSE PLAGNE		2					3									1		C	5	575
LE CHAZEAU	1	3														1		C	4	370
PASSAGE DES HARRAS	11			33												1		C	44	5720
PRE AUX CHEVAUX	10			5												1		R	15	1450
LA VALOINE	38	4		9												1		R	51	4410
LE BOURG	9	11		4	12											1		R	36	5960
L'EGLISE	7	19		4												1		C	30	2990
MAS CERISE	16															1		C	16	1120
LA CERISERAIE		33		2	19											1		C	54	8350
LE PARC	30	5		10	23											1		C	68	9850
TOTAUX	164	169	0	214	197	1	8	0	0	4	6	0	3	0	0	25	0		766	113060

ETAT DES POSTES ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE FEYTIAT

Date de Mise à Jour: 22/08/2012

NOMS DES POSTES	DIVERSES SOURCES LUMINEUSES																			
	S H P						FLUO		MIXTE		PROJECTEURS					COMMANDE				
	70 W	100 W	125 W	150 W	250 W	400 W	125 W	250 W	160 W	100 W	150 W	200 W	Iod: métal 400W	HPIT 2000 W	QUARTZ 2000 W	AVEC ARM.	CELL. DIREC.	Cellule Radiolite Relais175ITZ	NOMBRE DE FOYERS	PUISSANCE W
Ave du LIMOUSIN	20															1		C	20	1400
MB LE ZAUD		8														1		C	8	800
MAISON DE RETRAITE	19	1														1		C	20	1430
CROIX DES RAMEAUX	35			10												1		R	45	3950
CROIX ROUGE	32	17		9				13								1		R	71	10780
CROIX JAUNE	26	6		18												1		R	50	5120
LA GARE		5		1	17											1		R	23	4900
IMBOURDEIX	3	10														1		R	13	1210
MARLIAGUET		6														1		R	6	600
CAR MALINVAUD				1												1		R	1	150
F MITTERAND		26		8	4													R	38	4800
SENTIER DES ECREVISSES		21		6	14													R	41	6500
LES MARSEILLES		3															1	C	3	300
LES BRUGES		3																C	3	300
LES TAUBAYES		3															1	C	3	300
STADE Roger COUDERC				1									4	12	4	1			21	32150
STADE LACORRE														6		1			6	12000
TOTAUX	135	109	0	54	35	0	0	13	0	0	0	0	4	18	4	13	2		372	86690

Avenue Frédéric Legrand 2x panneau A13A

TOTAL GENERAL	327	725	9	279	244	5	8	13	0	4	6	0	9	18	4	60	4		1651	253785

ETAT DES POSTES ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE **FEYTIAT** date de mise à jour : 22/08/2012 Page: 1/1

NOMS DES POSTES	DIVERSES SOURCES LUMINEUSES										
	SHP			IODURES CERAMIQUE							
	Ovo. poudré 50 W. E.27	Tubul. tradit. 70 W. E.27	SHP Crayon 70 W. R X7S	iod.céram. 70 W. G 12 CDM-TT 830	iod.céram. 70 W. CDM-T 830	iod.céram. 70 W. CDM-T 942	iod.céram. 150 W./G12 ARCTREAM GE 830	iod.céram. 150 W. G12 CDM-T 830	iod.céram. 35 W. CDM - 830	NOMBRE DE FOYERS	PUISSANCE W
EGLISE											
Place de l'Eglise				10						10	700
Vitraux intérieurs						2				2	140
Vitraux extérieurs			4							4	280
angle extérieur		1								1	70
Porche									2	2	70
Clocher	2									2	100
Arcades					7					7	490
Fût							1			1	150
tour								1		1	150
TOTAUX	2	1	4	10	7	2	1	1	2	30	2150

COMMUNE DE FEYTIAT

ϖϖϖϖϖϖϖϖ

CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

ϖϖϖϖϖϖϖϖ

LISTE CHIFFREE DES ACTIONS A MENER POUR AMELIORER LA QUALITE DU RESEAU

ϖϖϖϖϖϖϖ

Feytiat, le 12 novembre 2012

REMPLACEMENT DES PLATINES DE RACCORDEMENT

TYPE CLASSE II DANS LES CANDELABRES DES DIFFERENTS

POSTES D'ECLAIRAGE PUBLIC

ϖϖϖϖϖϖϖ

1 - Poste la lande du Mas Gauthier : 30 u soit 1668,60 € HT

2 - Poste Avenue des vanniers : 2 u soit 111,24 € HT

3 – Poste la Lande du Chazeau : 18 u soit 1001,16 € HT

4 – Poste Maison de Retraite : 14 u soit 778,68 € HT

5 – Poste Le Parc : 30 u soit 1668,60 € HT

6 – Poste le pré aux Chevaux : 39 u soit 2169,18 € HT

7 – Poste Le Passage des Haras : 30 u soit 1668,60 € HT

8 – Poste La Ceriseraie : 35 u soit 1946,70 € HT

9 – Poste Croix Jaune : 2 u soit 111,24 € HT

10 – Poste Plaisance : 4 u soit 222,48 € HT

11 – Poste Les Coteaux d'Auzette : 13 u soit 723,06 € HT

12 – Poste Croix des Rameaux : 20 u soit 1112,40 € HT

SOIT UN TOTAL DE 237 PLATINES DE RACCORDEMENT à 55,62 € HT l'unité
A REMPLACER

POUR UN COUT TOTAL DE 13 181,94 € HT

Feytiat le 12 novembre 2012

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/22 - **Objet : Dénomination de voies communales**

Monsieur CHASSAIN informe les membres du conseil municipal que suite à la délivrance de plusieurs permis d'aménager et permis de construire, il convient de dénommer les voies de desserte qui seront créées prochainement.

Au nom de la commission 3, il est proposé les dénominations suivantes :

- Lotissement de Chantecaille (à droite rue de Chantecaille) :
  Allée Aurélien Louis DENIS (1878-1952)

- Lotissement de Crouzeix (à gauche rue de Chantecaille) :
  Allée Guy Jacques SUIDUREAU (1937-1958)
  Feytiacois mort pour la France en Algérie.

- Lotissement les Hauts de Feytiat :
  Allée André Gide (1869-1951)

- Projet Pavillons J.B. à Pressac (à droite à l'entrée du village) :
  Place du Bonheur

- Projet des Consorts FLACASSIER à Pressac (à gauche à l'entrée du village) :
  Place de la Gaieté

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

. de valider ces appellations,
. de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Allée Aurélien Louis DENIS

Copyright (c) Agglomeration Limoges Metropole - Cadastre origine DGFIP(1-1-2011)

Allée Guy Jacques SUIDUREAU

Copyright (c) Agglomeration Limoges Metropole - Cadastre origine DGFIP(1-1-2011)

cadastre.gouv.fr

Allée André GIDE

©2012 Ministère de l'Economie et des Finances

Impression non normalisée du plan cadastral informatisé

Place du Bonheur

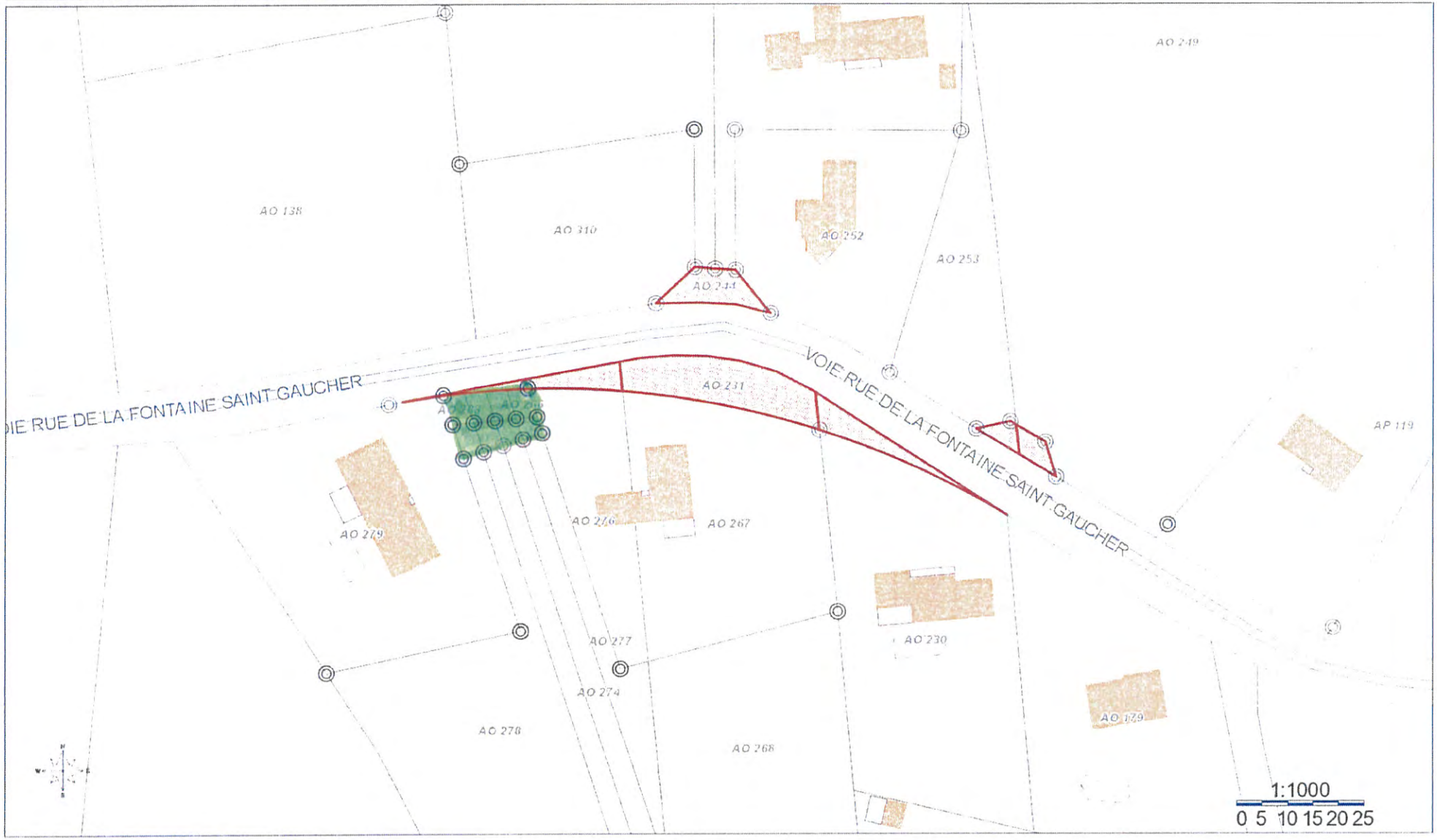

Copyright (c) Agglomeration Limoges Metropole - Cadastre origine DGFIP(1-1-2011)

Place de la Gaieté

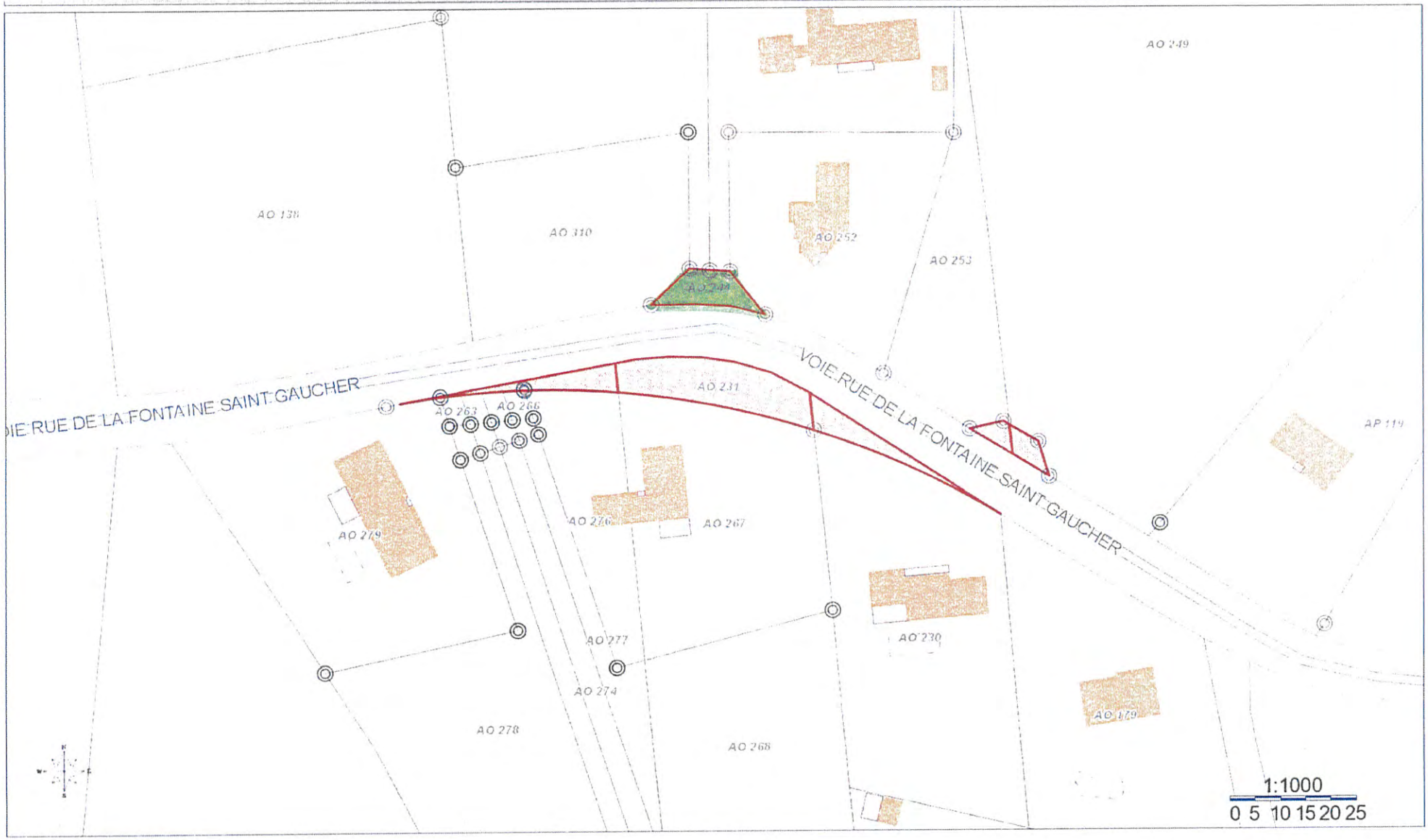

Copyright (c) Agglomeration Limoges Metropole - Cadastre origine DGFIP(1-1-2011)

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/21 - **Objet : Marché de transfert des déchets des services municipaux et communautaires - Convention constitutive de groupement de commande**

Monsieur Gaston CHASSAIN expose aux membres du conseil municipal que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole va lancer prochainement un nouvel appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché à bons de commandes concernant les prestations relatives à l'évacuation des déchets issus des services municipaux des communes membres et des services communautaires.

Afin que chaque commune membre puisse utiliser ce marché en adressant directement ses bons de commandes au prestataire retenu, une convention pourrait être conclue avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et l'ensemble des communes membres pour la constitution d'un groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés Publics. Cette

convention confierait le rôle de coordonnateur à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'établissement, la signature et la notification et la gestion de tous les actes et pièces juridiques nécessaires à la bonne exécution du marché, au nom du groupement.

Le marché sera conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de notification. Il pourra ensuite être renouvelé une fois par reconduction expresse pour une période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et les communes membres, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés Publics, la convention constitutive de groupement de commandes relative au marché de transport, transfert et traitement-valorisation des déchets issus des services municipaux et communautaires, avec ou sans location de bennes,

- de confier au Président de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole le rôle de coordonnateur du groupement de commandes « Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Communes membres », ainsi que la gestion des procédures, la signature, la notification du marché à conclure au terme de l'appel d'offres et d'imputer les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget de la commune,

- d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole à signer toutes les décisions susceptibles d'être prises en cours de marché afin d'en assurer le bon déroulement et de respecter l'évolution des textes réglementaires, notamment en matière de protection de l'Environnement,

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Delphine CHOLLET

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/20 - **Objet : Destination des coupes de bois - Exercice 2013**

Monsieur Gaston CHASSAIN expose aux membres du Conseil Municipal que conformément au projet d'aménagement de la forêt communale, l'ONF propose de passer en coupe en 2013 dans une parcelle communale.

Il s'agit de la parcelle forestière n°4a d'une surface de 3.71 hectares située au Moulin de la Vergne.

Monsieur Gaston CHASSAIN précise que ces coupes seront vendues à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent en fonction des propositions reçues. Le Conseil Municipal devra se prononcer ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour l'inscription à l'état d'assiette en 2013 des coupes de la parcelle forestière n°4a ;
- de donner son accord pour la vente de ces coupes ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

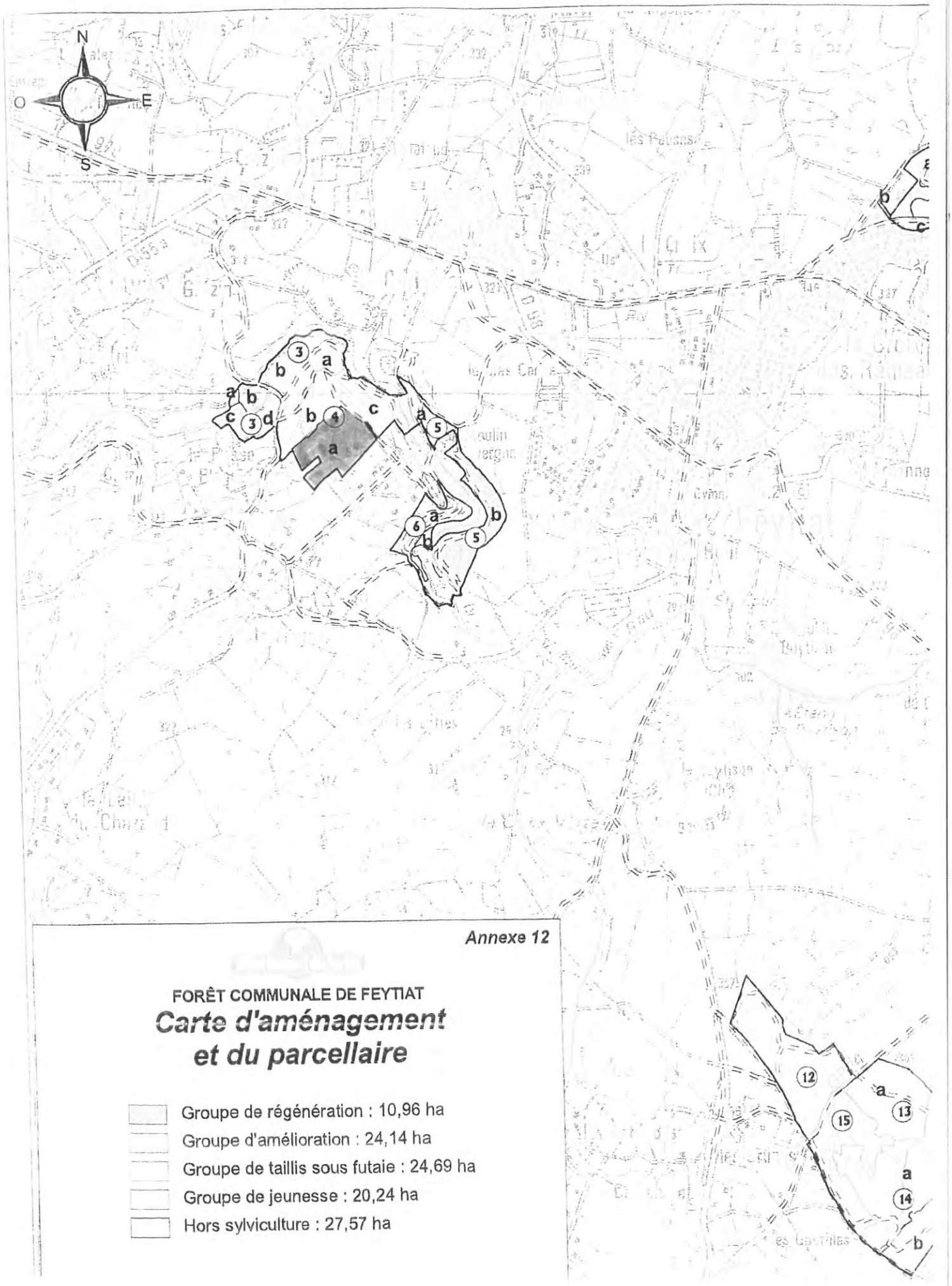

Annexe 12

FORÊT COMMUNALE DE FEYTIAT

Carte d'aménagement et du parcellaire

- Groupe de régénération : 10,96 ha
- Groupe d'amélioration : 24,14 ha
- Groupe de taillis sous futaie : 24,69 ha
- Groupe de jeunesse : 20,24 ha
- Hors sylviculture : 27,57 ha

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Jean-Jacques MORLAY à Josette HILAIRE, Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/19 - Objet : Compte rendu de délégation du Maire

Par délibération en date du 21 Mars 2008, le Conseil Municipal avait délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur Le Maire a pris les décisions suivantes :

- Signature le 03 octobre 2012 d'une convention de prêt d'objets des collections du Musée de la Résistance avec la commune de Limoges pour l'exposition « Le Conseil National de la Résistance » ;

- Signature le 08 octobre 2012 d'une convention avec la commune d'Ambazac de mise à disposition d'un portrait de Georges GUINGOUIN ;

- Signature le 10 octobre 2012 d'un marché à procédure négociée pour la fourniture, l'installation d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire self « Le Mistral » avec la société EQUIP'FROID pour un montant de 68 160,04 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX

Étaient excusés : Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Jean-Jacques MORLAY à Josette HILAIRE, Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/18 - **Objet : Cession des parcelles communales BT n°150 et 151 à Moissaguet**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 2 octobre 1976, le Conseil Municipal de FEYTIAT mettait fin à l'existence du bien de section de Moissaguet et procédait à la vente de trois lots d'un lotissement simplifié autorisé par arrêté préfectoral du 14 mars 1975.

Par réalisation d'un document modificatif cadastral en 1989, le Cabinet VEYRIER, géomètre à LIMOGES, implantait et bornait les délaissés de voirie issus du nouveau tracé de la voie départementale 704a afin de les céder aux propriétaires riverains concernés.

C'est dans ce cadre que nous constatons aujourd'hui l'existence des parcelles cadastrées BT n°150 et 151 qui sont enserrées dans la propriété de Monsieur et Madame BOUBY Sylvain. Elles apparaissent cadastralement au nom de la Commune et n'ont fait l'objet d'aucune procédure de cession suite à l'opération d'alignement.

Compte tenu de cet état de fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder pour l'euro symbolique à Monsieur et Madame BOUBY Sylvain ou aux acquéreurs de leur propriété les parcelles ci-dessus dénommées.

Il propose que les frais générés par cette mutation soient pris en charge par l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :
- donner son accord pour la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BT n°150 et 151 d'une contenance totale de 355 m² à Monsieur et Madame BOUBY Sylvain ou aux acquéreurs de leur propriété ;
- donner son accord pour que les frais générés par cette mutation soient à la charge de l'acquéreur ;
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire
Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Impression A4 Portrait

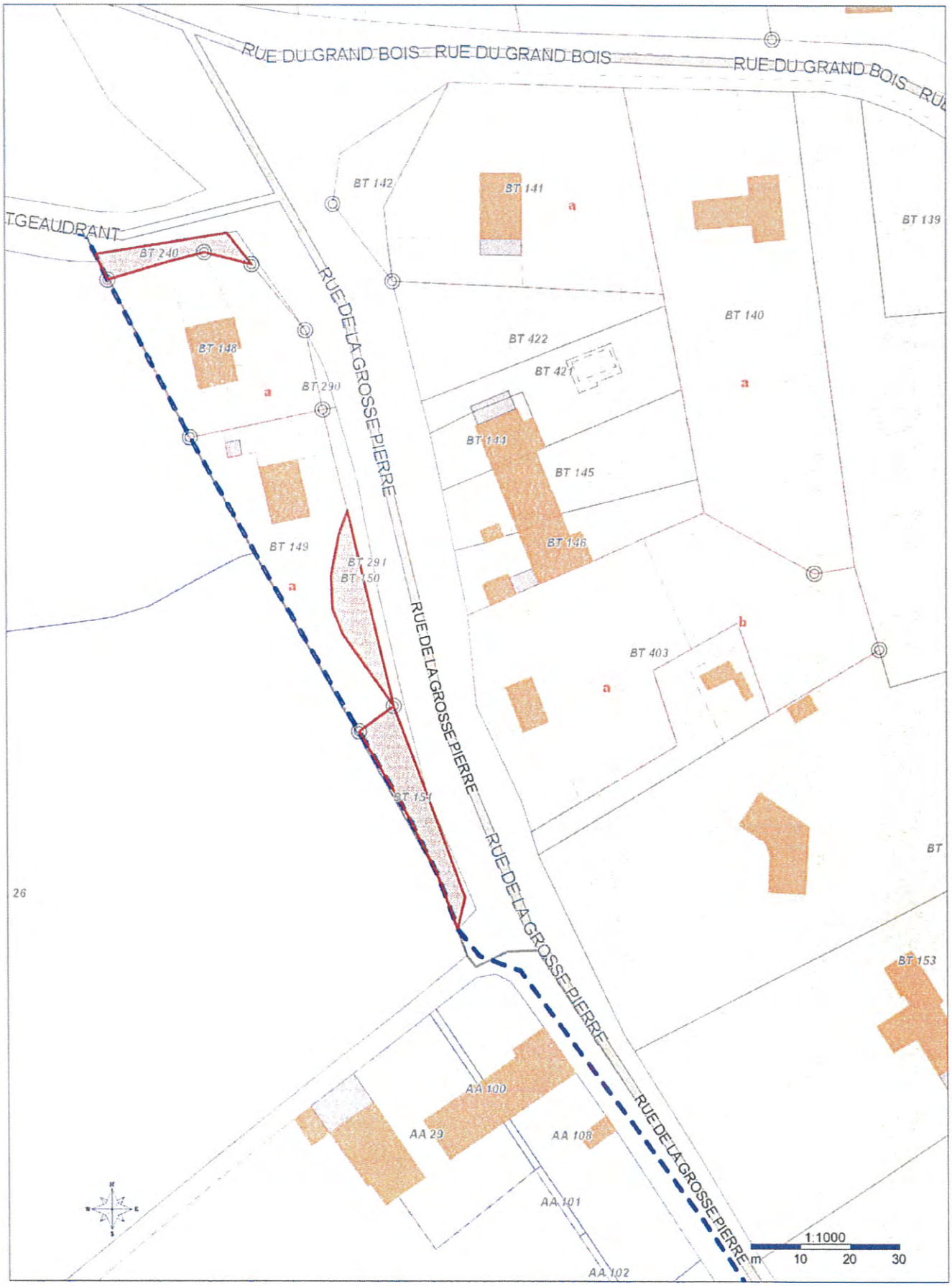

Copyright (c) Agglomeration Limoges Metropole - Cadastre origine DGFIP(1-1-2011)

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Patrick APPERT, Pierrette BONHOURE, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/17 - **Objet : Modification STATUTS C I M D**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du Conservatoire Intercommunale de Musique et de Danse faisant état de sa décision en date du 26 Juin 2012 de donner son accord pour le retrait de la Commune de St Méard à cet organisme.

De la même façon, la commune de Feytiat est sollicitée pour avis par rapport à la demande de retrait du C.I.M.D. de la commune d'Aureil.

Il est précisé que le C.I.M.D. réuni le 25 octobre 2012 a décidé de ne pas accepter ce retrait.

Conformément à l'article L.5211.18 du Code des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque Commune membre de donner son avis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis défavorable à la demande de retrait du C.I.M.D. par la commune d'Aureil ;
- de donner un avis favorable au retrait du C.I.M.D. par la commune de ST MEARD ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Non votant(s) : Jean-Jacques MORLAY

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE ST MEARD (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Patrick APPERT, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Alain GERBAUD, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/16 - **Objet : Subvention exceptionnelle CSF**

Monsieur Gaston CHASSAIN fait part au Conseil Municipal de la demande du Club Sportif de FEYTIAT d'une subvention exceptionnelle de **2 500 €** pour l'année 2012, pour financer une partie des frais de déplacement de l'équipe de Promotion de ligue Séniors.

Considérant les efforts déployés par le CSF dans la formation des joueurs, Monsieur Gaston CHASSAIN est favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de **2 500 €** pour 2012

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **21 NOVEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Delphine CHOLLET, Delphine GABOUTY, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX
Étaient excusés : Patrick APPERT, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Alain GERBAUD, Isabelle FAURE, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Pierrette BONHOURE à Jacqueline SOURY, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Laurent LAFAYE à Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE à Delphine GABOUTY, Julien CARREAU à Thierry DAGORNE, Laure CRUVEILLIER à Bernard FOURNIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 2012/15 - **Objet : Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de !a fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu !a loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique paritaire en date du 26 novembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil
décide :

- de participer à compter du 1" janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 9 € à tout agent au prorata de son temps de travail et sous réserve qu'il puisse justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ne pas s'opposer à l'adhésion de l'ATEC 87 au CDG 87.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 29 novembre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :